

CONVENTION ET CONDITION GÉNÉRALES FAPN 2023

Objectif de la formation

Former des animatrices et animateurs qui

- maîtrisent des outils et techniques d'animation en pleine nature et par tous les temps.
- sont capables de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques actives, coopératives et réflexives ainsi que des attitudes basées sur la bienveillance, l'écoute et la flexibilité.
- sont capables d'animer seul, un groupe d'enfants (25) en animation scolaire ou stage de vacances

Méthodes de formation

- Une approche « **bottines et opinel** » - Immersion et ateliers pratiques dans la nature + découverte et participation aux projets du CRIE : « Tous Dehors ! », stages nature pour enfants.
- Une approche **pédagogique** - Cerveau global, gestion douce de groupe, intelligence collective, coopération, écologie humaine, pédagogie de projet, intelligences multiples
- Une approche **réflexive et sensible** - Mise en perspective du lien Homme-Nature et pratiques de reliance
- Une approche **naturaliste** : Eco-socio-systèmes, faune et flore

Conditions générales

- Age minimum requis : 18 ans
- La/le participant.e. doit être apte à la participation aux activités de plein air : idéalement savoir marcher avec sac à dos ou trolley de 10 kg
- Le CRIE ne remboursera pas la/le participant.e en cas d'abandon ou d'absence.
- Le CRIE se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard le 25 janvier 2023 si il n'y a pas assez d'inscrit.e.s (min 12 - max 20).

Organisation pratique

- Les WE sont organisés sur 2 ou 3 journées.
L'accueil a lieu le samedi entre 9h et 9.30h. Le WE se clôture le dimanche (ou le lundi) à 17h.
- Des activités de formation sont prévues en soirée.
- Le logement est prévu au gîte des Cent Fontaines à Modave. Les repas en « auberge espagnole » sont gérés par les stagiaires.
- Il n'est pas obligatoire de **loger au gîte**, mais il est demandé de **participer au repas du soir et aux modules de formation organisés en soirée**. La nuit en bivouac est considérée comme une formation.
- La participation aux WE, dans leur entièreté, est requise pour les raisons suivantes :
 - o par respect pour les autres participants et les formateurs,
 - o par souci de la dynamique et de l'énergie du groupe,
 - o chaque WE est un tout cohérent construit de façon progressive,
 - o pour des raisons d'organisation logistique (itinéraires, lieux...),
 - o les stagiaires lors de leurs (futurs) animations seront confrontés au même problème.

Assurance

Les stagiaires sont couverts par l'assurance en responsabilité civile de Natagora. Celle-ci couvre les dommages corporels et matériels occasionnés pendant les formations, pour autant que la responsabilité de Natagora soit engagée.

Ne sont pas couverts :

- les déplacements,
- les dégâts occasionnés par d'autres stagiaires ou par des tiers aux véhicules des stagiaires,
- les dommages occasionnés par les stagiaires à leur propre matériel ou au matériel d'autres stagiaires,
- les dégâts occasionnés par les stagiaires aux salles de classe ou au matériel mis à disposition.

En cas d'accident, une déclaration doit impérativement être envoyée endéans les deux jours ouvrables au gestionnaire des assurances de Natagora à l'adresse stephane.stevens@natagora.be.

Le Crie s'engage à

La/le participant.e s'engage à

- Organiser la formation ;
- Coordination de la formation : Pierre
- Secrétariat et comptabilité : Jean-Baptiste
- Formateurs : Equipe du CRIE et ponctuellement intervenants extérieurs ;
- Assurer les participant.e.s (Voir page 2 « Assurances » ;
- Fournir une attestation de participation active en fin de formation si les engagements du participant sont respectés ;
- Offrir l'accès à la bibliothèque du CRIE pour consultation des ouvrages en dehors des horaires de la formation; la bibliothèque est ouverte 1 jour /semaine en mai et juin
- Prêter les malles pédagogiques ;
- Assurer un suivi des participant.e.s en cours de formation en fonction de leurs besoins ;
- Se comporter de façon respectueuse des autres participant.e.s, des formatrices/teurs, ainsi que du dispositif mis en place ;
- Respecter les horaires et prévenir les coordinatrices/teurs de formation en cas de retard ou d'empêchement ;
- Se munir d'un équipement adapté aux activités d'extérieur, par tous les temps ;
- Payer **950€** (pour l'employeur - possibilité de faire intervenir le fonds 4s) ou **850 €** (pour les particuliers) au plus tard pour le 15/01/2023 (dont 100 € d'acompte pour valider l'inscription)
- Payer **550 €** supplémentaires en cas de non-participation au stage d'été 2023;
- Participer à minimum 6 WE entiers ;
- Participer au 1^{er} et au 5^{ème} WE qui sont obligatoires ;
- Participer aux WE ou journée dans leur entièreté (il n'est donc pas possible de s'absenter pendant une partie du WE) ;
- Préparer et animer un stage de 5 jours en été 2023 ;
- Participer à la journée d'évaluation des stages d'été ;
- Réaliser un stage (facultatif) d'observation de 1 jour (écoles du dehors) ;

Nom, Prénom et signature du stagiaire précédé de la mention lu et approuvé.